

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2025-023/PR/MENSUR approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2025 du CERD.

n° 2025-023/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

1 avril 2025

Numéro JO

n° 02 du 30/01/2025

Date du numéro

30 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif

VU La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti

VU La Loi n°141/AN/01/4ème L du 01 octobre 2001 complétant la loi N°116/AN/01/4ème du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etude et de Recherche Scientifique de Djibouti

VU La Loi n°73/AN/09/6ème L portant création de l'Institut de Recherche Médicinale de Djibouti

VU La Loi n°19/AN/13/7ème L portant réorganisation du CERD

VU Le Décret n°2014-272/PR/MENSUR portant création de l'IRAH

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les Attribution des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement du Ministériel

VU L'Arrêté n°2022-136/PRE/MENSUR du 27/11/2022 portant nomination du Directeur de l'ORREC

VU L'Arrêté n°2014-458/PR/MENSUR portant nomination des responsables du CERD

VU L'Arrêté n°2017-135/PR/MENSUR portant nomination du Directeur des Systèmes d'Information du CERD

VU L'Arrêté n°2018-099/PRE/MENSUR du 26 novembre 2018 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD

VU La Délibération n°01/CERD/2024 portant approbation du Budget Prévisionnel du CERD pour l'année 2025

VU Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du CERD du 04 décembre 2024

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2025 du CERD.

Article 2

Ce budget s'élève

-
- En produit à :1 005 142 359 FDJ* Dont Ressources Propres
:10 000 000 FDJ* Dont Subvention d'investissement :264 000 000 FDJ* Dont
Subvention de Fonctionnement :731 142 359 FDJ* – En charge à :1
005 142 359 FDJ* Dont Fonctionnement :741 142 359 FDJ* Dont Investissement
:264 000 000 FDJ
- Article 3 : Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 22 Janvier 2025

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH